**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

**Band:** 20 (1942)

Artikel: Les arts à Genève

Autor: Deonna, W. Kapitel: Les armoiries

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-727623

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LES ARMOIRIES

ELON Blavignac<sup>1</sup>, la *croix* qui paraît sur divers monuments (fig. 16) aurait constitué les armoiries primitives de Genève. C'est une erreur; la communauté n'en a pas eues antérieurement à celles qui, légèrement modifiées, sont encore aujourd'hui les siennes, pour l'Etat comme pour la Ville: « parti: au 1 d'or, à la demi-aigle de sable, mouvant du trait du parti, couronnée, becquée, languée, membrée et armée de gueules; au 2 de gueules, à la clef d'or en pal contournée;

cimier: un soleil naissant d'or, portant en cœur le trigramme IHS de sable; devise: Post tenebras lux » <sup>2</sup> (fig. 1, 3, 5, 7, 13, 15, 16, 17, 25, 27).







Fig. 16. — Trois-sols de 1554 et demi-teston sans millésime, XVI° siècle. Musée de Genève.

- <sup>1</sup> Blavignac, Armorial genevois, 24, De la croix, armoiries primitives de la communauté de Genève; Deonna, Le soleil dans les armoiries de Genève, Rev. hist. des religions, LXXII, 1915; en tirage à part, 1916, 93, La croix, anciennes armoiries de Genève.
- <sup>2</sup> Référ.: PS, 290; Deonna, l. c. Nombreux exemples: Blavignac, Armorial genevois, 35, Armoiries modernes de Genève (drapeaux, sceaux, monnaies, etc.).

Certains détails ont varié <sup>1</sup>, jusqu'à ce que le Conseil d'Etat les ait fixés officiellement <sup>2</sup> en 1918.

Un sceau de 1342, celui de Jacques de Faucigny, prévôt du chapitre de Saint-

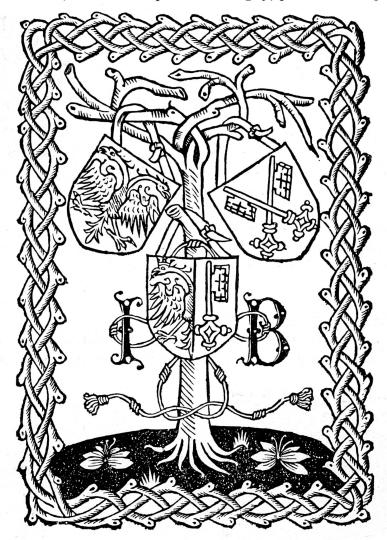


Fig. 17. — Marque typographique de l'imprimeur Jean Belot, début du XVI e siècle.

¹ On trouvera des exemples de ces variations dans Blavignac, Armorial genevois, passim; dans les archives du Musée d'Art et d'Histoire, relevés du peintre Georges, d'après des monuments, avec diverses interprétations de la clef, de l'aigle, des supports. Blondel, La vieille Genève, PA, 1922, 75.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les armes officielles de la République et Canton de Genève. Procès-verbaux de la commission spéciale nommée par le Conseil d'Etat, 1917; E. Demole, Observations sur les armes et couleurs de la République et Canton de Genève, s. d.; DHBS, s. v. Genève, 350, fig.; Montfalcon, Armorial des communes genevoises, 1925, 8, pl.

Pierre, porte un écu au 1 à deux clefs en sautoir et au 2 à la demi-aigle <sup>1</sup>. Il annonce déjà les armoiries officielles <sup>2</sup>, dont voici quelques exemples anciens: un dessin sur un parchemin de 1449 <sup>3</sup>; dans un cartulaire deux peintures de 1451: sur l'une un

ange tient les armes de Genève entre saint Pierre et saint Paul (fig. 15)<sup>4</sup>; sur l'autre le syndic Hugues de Burdignin, capitaine général en 1450, en pied, armé, s'appuie de la gauche sur l'écu genevois et tient de la droite un pennon aux mêmes armes (fig. 13)<sup>5</sup>; un dessin du XV<sup>e</sup> siècle, où un ange porte de la droite un écu vide avec deux clefs en sautoir et la tiare papale en cimier, de la droite l'écu impérial, tandis que celui de Genève est sous ses pieds<sup>6</sup>, etc. La gravure sur bois en frontispice des «Libertés et franchises de Genève», imprimées par Jean Belot en 1507<sup>7</sup>, image qu'il répète en 1508 dans son «Missel de Genève» et en 1511 dans son «Compotus cum com-



Fig. 18. — Ecu de 1721. Musée de Genève

mento » 9, montre un groupement semblable: trois écus suspendus à un arbre, l'un à l'aigle impériale, le second aux deux clefs en sautoir du chapitre de Genève, le troisième aux armes de la communauté genevoise (fig. 17).

\* \*

Cette association illustre l'origine de ces dernières. L'aigle dérive de l'aigle double impériale 10, illustrée par divers monuments gene-



Fig. 19. — Carreau en terre cuite, XVe siècle. Musée de Genève.

- <sup>1</sup> DHBS, s. v. Genève, 350; Montfalcon, 8; Galiffe, Genève hist, et arch., suppl., 187, fig.
- <sup>2</sup> Inventaire de la maison de ville en 1448, le livre des Franchises avec les armes de la Communauté peintes sur la reliure, Martin, La maison de ville de Genève, 113.
  - <sup>3</sup> Blavignac, Armorial genevois, 36, pl.VIII.
- <sup>4</sup> Ibid., 38, pl. IX; NAEF, Les origines de la Réforme à Genève, pl. III; Catalogue de l'art ancien, nº 631.
  - <sup>5</sup> BLAVIGNAC, 41, pl. XI; RIGAUD, RBA
- <sup>6</sup> Livre des Ladres (Maladière de Carouge), Blondel, Les Faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle, 60, fig.
  - <sup>7</sup> Blavignac, 39, pl. X.
- 8 Besson, L'Eglise et l'imprimerie, I, 298, nº XXVI, pl. XLVI.
  - <sup>9</sup> *Ibid.*, II, 1938, 390, pl. CLX.
- <sup>10</sup> Baulacre, Œuvres, I, 162, Origine de l'aigle double de l'Empire et armoiries de Genève;

vois 1, par exemple un carreau en terre cuite 2 du XVe siècle (fig. 19), ou la porte en bois de l'Hôtel de Ville, sculptée au XVIIe siècle 3. Elle rappelle que Genève devint en 1032 ville libre et impériale, ne relevant que de la suzeraineté nominale

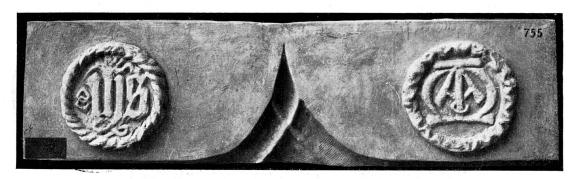


Fig. 20. — Linteau de porte, Saint-Maurice, canton de Genève, XVIº siècle. Musée de Genève.

de l'empereur et du pouvoir réel de son évêque. Berne entretient encore aujourd'hui ses ours héraldiques, mais Genève a renoncé à nourrir des aigles vivants, comme elle le faisait jadis 4.

La clef 5 est l'attribut de saint Pierre, patron de Genève; elle est l'insigne de l'évêché et du chapitre de Saint-Pierre, qui portent deux clefs en pal ou en sautoir 6. Ces dernières ont été reprises de nos jours par la paroisse protestante de Saint-Pierre et figurent en tête de ses lettres.

BLAVIGNAC, Armorial genevois, p. 18, De l'aigle, armoiries de Genève, ville impériale; ex., DEONNA, Le soleil, 1916, 116, L'aigle genevoise.

 $^1$  Blavignac, l. c., ex.; PS, 289, L'aigle impériale,  $\rm n^{os}$  605 sq.  $^2$  Musée Ariana, F. 247, Fouilles des Forces Motrices du Rhône, 1887; autre ex., de l'église de la Madeleine, début du XVe siècle, Blavignac, Armorial, 23, pl. IV, 1.

<sup>3</sup> PS, 290, no 608; Blavignac, 20, pl. IV.

<sup>4</sup> Picot, Histoire de Genève, 1811, III, 175; Geisendorf, Les annalistes genevois du début du XVIIe siècle, 1942, 643: en 1625, le Conseil décide d'installer les aigles à Longemalle « comme précédemment », d'où l'on peut conclure que l'usage d'en avoir sur cette place était ancien; BLAVIGNAC, Armorial genevois, 70, note 3; BAULACRE, Œuvres, I, 227; DEONNA, Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme, BING, XLII, 1917, 296; ID., Le soleil, 1916, 110, L'aigle totem.

<sup>5</sup> Deonna, Le soleil, 1916, 120, III, la clef.

<sup>6</sup> Blavignac, Armorial genevois, 215, Insignes héraldiques de l'Evêché, pl. XXIV; 283, Armoiries et sceaux du chapitre cathédral, pl. XXXVIII; PS, 286, Armes du Chapitre de Genève, nos 602-603.

Le trigramme <sup>1</sup> était inscrit, non seulement sur les églises, mais sur les portes de Genève, comme en témoigne entre autres documents une décision de l'évêque Jean-Louis de Savoie, en 1471, ordonnant de l'y placer <sup>2</sup> en gage de la piété populaire; cet usage est confirmé en 1542 par le Conseil, « vu qu'il a été gravé ainsi de toute ancienneté sur les vieilles portes » <sup>3</sup>. On mettait volontiers aussi cette marque

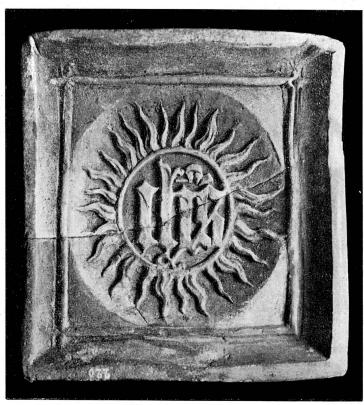


Fig. 21. — Carreau en terre cuite, début du XVI e siècle. Musée de Genève.

protectrice sur les maisons et l'on en voit encore quelques exemples dans la ville <sup>4</sup> et dans les campagnes, surtout dans les communes catholiques <sup>5</sup>; elle est parfois accompagnée du monogramme de Marie (fig. 20) <sup>6</sup>.

- <sup>1</sup> PS, 279 sq. Monogramme de Jésus et de Marie; Galiffe, Genève hist. et arch., I, 268, note 1; Blavignac, Armorial, 8, 16.
- $^2$  Ibid.,référ.; DHBS,s. v. Genève, 350; Blavignac, Armorial,8; Besson, L'Eglise et l'imprimerie à Genève, I, 138.
  - <sup>3</sup> Galiffe, I, 269, note; PS, 279.
- $^4$  PS,  $n^{os}$  567 sq., ex. Un des derniers exemples est visible à l'immeuble de la Taconnerie  $n^o$  3, mais il provient d'ailleurs, G, XVIII, 1940, 53; PS,  $n^o$  570.
  - <sup>5</sup> PS, 279, nos 566 sq.; 425, no 1151.
  - <sup>6</sup> Ibid., no 579, Saint-Maurice; no 581, Corsier.

Genève calviniste a maintenu le trigramme IHS et l'a placé au cimier de ses armoiries, mais en donnant à sa graphie habituelle  $^1$  une forme grecque, IH $\Sigma$   $^2$ .

Que signifie le soleil rayonnant du cimier? 3. On a pensé jadis à tort qu'il constituait les premières armoiries de Genève 4, en survivance du vieux culte solaire



Wygand Köln, Office du Saint Nom de Jésus, 1520-4.

pratiqué par les populations préhistoriques 5 et du culte d'Apollon à l'époque romaine, que l'on croyait avoir précédé celui du Christ à l'emplacement de la cathédrale Saint-Pierre 6. C'est pourquoi le soleil seul aurait orné encore au XVIIe siècle les hallebardes des huissiers du Conseil 7.

Mais le trigramme et le soleil ne sont pas indépendants: le premier est inscrit dans le second (fig. 21, 23) 8. Cette association semble avoir été empruntée à la dévotion

- <sup>1</sup> Celle-ci continue à être employée par le catholicisme; ex., fleuron d'éditions genevoises d'Heures catholiques, marque de plusieurs imprimeries françaises, G, XIV, 1936, 184, nº 6.
- <sup>2</sup> DHBS, Genève, 350. Cependant cette forme grecque, officielle, n'est pas toujours observée. Ex. G, XIV, 1936, 213, nº 203.
  - <sup>3</sup> Blavignac, Armorial genevois, 174, Du Cimier.
- <sup>4</sup> Ibid., 5, Du soleil, premières armoiries de Genève; DEONNA, Le soleil dans les armoiries de Genève, RHR, LXXII, 1915 sq.; id., en tirage à part, Genève, 1916; E. Demole, Le culte préhistorique du soleil et le cimier des armes de Genève, Rev. suisse numismatique, 1917.
- <sup>5</sup> Deonna, Les croyances religieuses et supertitieuses de la Genève antérieure au christianisme, BING, XLII, 1917, 325.
- <sup>6</sup> Deonna, Le soleil, 5, C, Les monuments; 8, II, Le soleil et le relief de la cathédrale Saint-Pierre. — A propos de ce masque humain (fig. 6), que l'on prétendait jadis être l'image du soleil, et qui est simplement décoratif, PS, 140, nº 271, référ.; en dernier lieu, Vallery-Radot, Note sur le prétendu masque solaire de l'ancienne cathédrale Saint-Pierre de Genève, G, XV, 1937, 87; Fatio, Genève à travers les siècles,
- 33, fig.
  <sup>7</sup> Blavignac, 11; 209, pl. XXII, 2; Deonna,
- 8 Ex. PS, 284, Le trigramme JHS et le soleil des armoiries genevoises, nos 590 sq. — Marques d'éditions genevoises, G, XIV, 1936, 184, nº 6; comme sceau actuel de l'Eglise de Genève, « Ecclesia Genevensis Sol et Scutum ».



Linteau de porte, Saint-Maurice, canton de Genève, XVI<sup>e</sup> siècle. Musée de Genève.

du Saint Nom de Jésus, dont le principal promoteur est le franciscain saint Bernardin de Sienne, mort en 1444; il avait l'habitude, à la fin de ses sermons, de présenter une tablette où figurait en lettres d'or le trigramme JHS entouré de rayons; cette dévotion se répandit rapidement, propagée surtout par les franciscains (fig. 22) 1. On peut toutefois penser qu'à Genève de vieilles traditions relatives au soleil ont facilité l'adoption officielle de ce trigramme rayonnant.

Il est curieux de remarquer que Genève réformée a adopté des armoiries dont les emblèmes rappellent les pouvoirs dont elle s'est libérée, jalouse de son indépendance, impérial, épiscopal, et la religion catholique, qu'elle a rejetée et combattue.

\* \*

La devise est d'abord « Post tenebras spero lucem » <sup>2</sup>. Ce verset de Job XVII, 12, est très usité. Marot le cite dans une ballade (1514) et plusieurs personnages l'ont comme devise. Il semble cependant que ce texte ait été emprunté moins à Job qu'aux livres d'Heures qui le répètent fréquemment <sup>3</sup>. On le lit deux fois à la fin d'une édition de Maurice de Sully, « Exposition des Evangiles en français », faite par un imprimeur lyonnais en 1500, sans doute pour un libraire de Genève <sup>4</sup>. La devise apparaît sur un sceau genevois de 1530. Les monnaies la portent depuis 1535 <sup>5</sup>. A partir de 1542, on adopte la formule définitive, orgueilleuse et quelque peu présomptueuse: « Post Tenebras Lux » <sup>6</sup>. Une clef de voûte, sculptée au XVII <sup>e</sup> siècle au portique de l'Hôtel de Ville réunit les deux variantes: « Post tenebras spero lucem, Job, C. 17, 12. Orietur in tenebris lux tua. Esa. C. 38, 10 » et « Post tenebras lux » <sup>7</sup>.

\* \*

Lors de l'annexion, les armoiries genevoises sont proscrites et remplacées par les emblèmes français <sup>8</sup>, puis Napoléon donne à Genève en 1811 des armoiries

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Besson, L'Eglise et l'imprimerie, I, 334; DHBS, s. v. Genève, 350; Montfalcon, Armorial des communes genevoises, 1925, 8. — Ex. de ce trigramme, dans l'« Office du Saint Nom de Jésus », imprimé par Wygand Köln, 1520-1524: Besson, 334, nº XXIX, pl. II.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> RITTER, « Post tenebras spero lucem », *MDG*, XXII, 1886, 370; Delarue, La devise de Genève, *BHG*, VI, 1933, 107; Naef, *Les origines de la Réforme à Genève*, 1936, 137, note 1; Besson, *L'Eglise et l'imprimerie*, I, 70 sq.; Blavignac, *Armorial genevois*, 46.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Besson, I, 73.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> *Ibid.*, 70 sq.; les initiales sont identiques à celles de Louis Cruse, l'imprimeur lyonnais aurait acheté un vieux matériel venu de Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> E. Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 8, 70 sq.; 229, sol de 1536, « post tenebras lucem »; 79, 181, quart de 1535, même graphie; 87, deniers de 1539, même graphie.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Demole, 99, quart de 1542; 233, sol depuis 1550; 93, thaler d'argent de 1557; Blavignac, Armorial, 51, sceau de 1544.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> PS, 285, no 598.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf. p. 15.

nouvelles <sup>1</sup> dont nous conservons le diplôme et que l'on voit sur quelques publications impériales <sup>2</sup>. Mais la Restauration rétablit les anciennes armes qui sont encore celles d'aujourd'hui.

Des communes genevoises, Carouge <sup>3</sup>, fondation sarde <sup>4</sup> érigée en ville en 1846, a la première les siennes <sup>5</sup>; Plainpalais en 1892, Chêne-Bougeries en 1894, Versoix en 1899, les Eaux-Vives en 1904, le Petit-Saconnex en 1906, créent les leurs <sup>6</sup>, et l'exemple est ultérieurement suivi par toutes les autres communes genevoises, chacune demandant les meubles de son écu aux souvenirs historiques de la localité <sup>7</sup>, sans éviter le jeu de mots <sup>8</sup> et même l'erreur <sup>9</sup>.

- <sup>1</sup> G, XVIII, 1940, 125, 209; DHBS, s. v. Genève, 350.
- <sup>2</sup> Deonna, Collections hist. et arch., 1929, 124, no 7061.
- <sup>3</sup> De Montfalcon, Armorial des communes genevoises, 1925. A Carouge, monument des Communes réunies à Genève en 1815, œuvre de J. Vibert, 1925; centenaire célébré en 1916, PS, nº 1033.
  - <sup>4</sup> Aigle du royaume de Sardaigne sur des bornes-frontières, PS, 303, nos 644 sq., 308, no 652.
  - <sup>5</sup> DE Montfalcon, 3.
  - <sup>6</sup> Ibid., III.
- <sup>7</sup> Ex. Histoire locale: Anières, armes des seigneurs d'Hauteville; Bardonnex, croix de Malte, en souvenir de la Commanderie de Compesières; Bellevue, les trois aiglettes de la famille Tavel, qui possédait là une maison forte. Monuments: Aire-la-Ville, pont de Peney; Versoix, d'après le drapeau pris au fort de Versoix en 1589 et conservé au Musée, *Arch. hérald. suisses*, XXXIX, 1925, 166-167.
- <sup>8</sup> Cologny: colonne commémorative du débarquement des Suisses au Port-Noir en 1814, en même temps que jeu de mot.
  - <sup>9</sup> Ex. Troinex; Deonna, La fiction, 65; PS, 331, no 711.



Fig. 24. — Médaille de l'alliance de Genève avec Zurich et Berne, 1584. Musée de Genève.